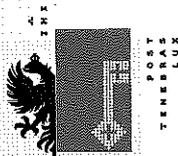


LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE



V I L L E D E
G E N È V E

Madame Michèle Roullet
Présidente de la commission
de la commission sociale et de la jeunesse

Genève, le 6 février 2014

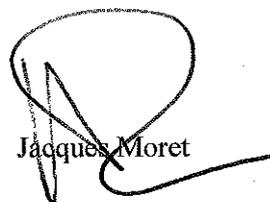
**Ronin Primeurs - Certification GRTA - Attestation de l'Office cantonal de
l'inspection et des relations du travail**

Madame la Présidente,

Je fais suite à la demande de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
d'obtenir une copie de la dernière attestation de l'Office cantonal de l'inspection et des
relations du travail, fournie à Ronin Primeurs.

Vous trouverez ci-joint une copie du document sollicité, daté du 18 octobre 2013.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Moret

Annexe : ment.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la solidarité et de l'emploi

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

OCIRT
Usages, Mesures
d'Accompagnement (UMA)
Case postale 64
1211 Genève 8

RONIN PRIMEURS
Monsieur Talboedec Yves
Chemin Grenet 4
Case postale 769
CHE - 1214 VERNIER

Genève, le 17 octobre 2013

ATTESTATION

N° 109976

Validité limitée à 3 mois

Nous certifions par la présente que l'entreprise

RONIN PRIMEURS

s'est engagée, par signature du 08.06.2009, à respecter pour le personnel appelé à travailler sur le territoire genevois les conditions minimales de travail et de prestations sociales en usage à Genève dans son secteur d'activité, à savoir :

Primeurs en gros


Geiser Patricia

L'attestation est délivrée contre un émolument de CHF 50.- en application des articles 42 LIRT (J1 05) et 69 RIRT (J1 05.01).